

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral du 13 octobre 2023, sur demande du ministre chargé des Transports, les Préfets des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et du Var (Préfet coordonnateur) ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'établissement du plan des servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Vinon.

Le plan a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome de Vinon contre tout obstacle incompatible avec la circulation aérienne, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux mouvements des aéronefs, et de préserver les possibilités de développement à long terme de la plate-forme.

Le responsable (pétitionnaire) est le Ministère chargé des Transports – Direction générale de l'aviation civile. Son correspondant territorial est la direction de la sécurité de l'aviation civile du Sud-Est (DSAC-SE) - Subdivision planification et développement durable - 1 rue Vincent Auriol - 13617 Aix-en-Provence cedex 1.

Le commissaire enquêteur est M. Michel MILANDRI. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Les communes concernées par l'enquête sont : Corbières-en-Provence (04), Sainte-Tulle (04), Gréoux-les-Bains (04), Saint-Paul-lez-Durance (13), Vinon-sur-Verdon (83) et Beaumont-de-Pertuis (84).

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Vinon-sur-Verdon.

L'enquête se tiendra du lundi 20 novembre 2023, à 9h, au jeudi 14 décembre 2023 inclus, à 17h, soit 24 jours et 8h consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/>.

- sur support papier, dans chaque mairie. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur qui se tiendra également à sa disposition, aux jours et heures ci-après :

Lieux d'enquête	Ouverts		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures		
			Jours	Heures
Mairie de Corbières-en-Provence Hôtel de Ville 1 Place Haute 04220 Corbières-en-Provence	Lundi, mercredi, jeudi	de 9h à 12h de 14h à 17h	Mardi 28 novembre 2023	9h à 12h
	Mardi	de 9h à 12h		
	Vendredi	de 9h à 12h de 14h à 16h		
Mairie de Sainte-Tulle Avenue de la République 04220 Sainte-Tulle	Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h de 13h30 à 17h30	Mercredi 6 décembre 2023	14h à 17h
Mairie de Gréoux-les-Bains Place de l'Hôtel de Ville 04800 Gréoux-les-Bains	Du lundi au jeudi	de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 17h	Jeudi 14 décembre 2023	9h à 12h
	Vendredi	de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 16h30		
Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance Place du Commandant Jean Santini 13115 Saint-Paul-Lez-Durance	Lundi, mercredi, jeudi	de 8h à 12h de 13h30 à 17h30	Lundi 20 novembre 2023	14h à 17h
	Mardi, vendredi	de 8h à 12h		
[siège de l'enquête] Mairie de Vinon-sur-Verdon 66, avenue de la Libération 83560 Vinon-sur-Verdon	Lundi, mardi, jeudi	de 8h30 à 12h de 13h30 à 17h	Lundi 20 novembre 2023	9h à 12h
			Mardi 28 novembre 2023	14h à 17h
	Mercredi, vendredi	de 8h30 à 12h	Mercredi 6 décembre 2023	9h à 12h
Mairie de Beaumont-de-Pertuis Avenue de Verdun 84120 Beaumont-de-Pertuis	Lundi, vendredi	de 9h à 12h de 14h à 17h	Lundi 11 décembre 2023	14h à 17h
	Mardi, jeudi	de 9h à 12h		
	Mercredi	de 9h à 12h de 14h à 16h		

- sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête où elles sont annexées au registre.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4895>

Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-4895@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans chaque mairie concernée, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire à l'adresse courriel précitée ou bien en écrivant à l'adresse courriel suivante : dsac-se-psa-id@aviation-civile.gouv.fr.